



Le taux annuel d'inflation en hausse de 2.3% à 2.4%

Au mois d'août 2025, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 1.3% par rapport à juillet. Cette hausse s'explique principalement par la fin des soldes d'été. En neutralisant les variations dues aux soldes et en excluant les produits pétroliers, les prix des autres biens et services progressent de 0.4%.

La fin des soldes entraîne un retour des prix à leur niveau habituel, notamment dans la division « Articles d'habillement et chaussures », qui enregistre une hausse mensuelle marquée de 18.9%. D'autres rubriques également impactées par la fin des soldes sont les appareils ménagers (+2.5%), la bijouterie (+5.9%) et les équipements audiovisuels, photographiques et informatiques (+1.7%). En comparaison annuelle, les prix des vêtements et des chaussures affichent une progression plus contenue, respectivement de 0.2% et 1.6%.

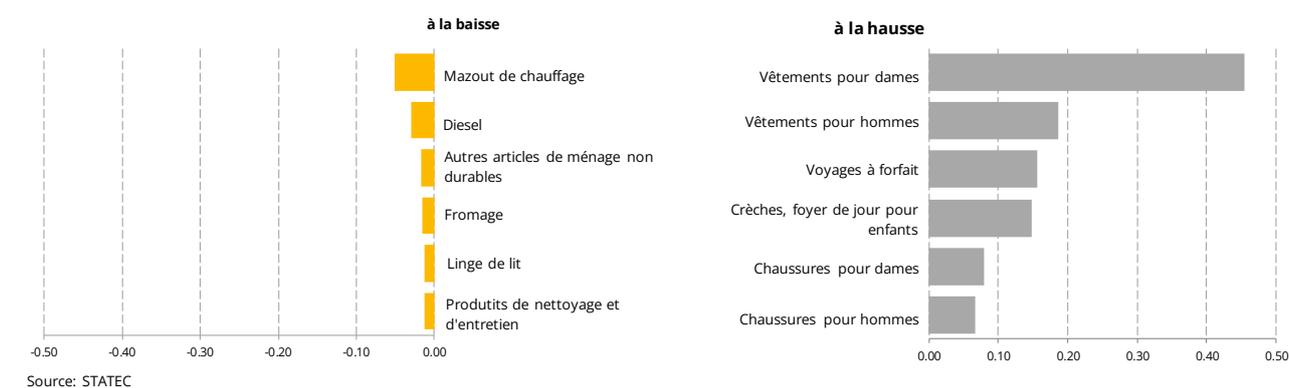
Sous l'effet du pic saisonnier estival, les prix des voyages à forfait ainsi que ceux des billets d'avion enregistrent une progression mensuelle de 6.4%. Les tarifs des crèches et maisons relais ont bondi de 12.3%. A l'inverse, les tarifs des services de téléphonie mobile ont enregistré une baisse de 1.4%. Le taux d'évolution annuel de l'agrégat des services reste stable à 2.7%.

Les prix de l'alimentation (+0.1%) ont tendance à stagner en août, ce qui cache toutefois au niveau détaillé certains mouvements opposés de prix qui se compensent. Les consommateurs ont ainsi dû déboursier moins en août pour le fromage (-1.2%), le lait écrémé et demi-écrémé (-1.5%) et la farine (-1.8%). En revanche, d'autres articles dans les rayons des grandes surfaces voient leur prix augmenter. Ceci est notamment le cas pour la viande de bœuf et de veau (+2.2%), les pâtes alimentaires (+2.8%) et le café (+2.4%). Sur un an, les prix alimentaires sont supérieurs de 2.7%.

Concernant les produits énergétiques, le prix de l'essence a augmenté de 0.9%, tandis que celui du diesel a diminué de 2.6%. Le prix du mazout de chauffage s'affaisse de 4.8% alors que celui du gaz de ville reste inchangé. Malgré une baisse mensuelle globale de 1.3% des produits pétroliers, leurs prix demeurent supérieurs de 2.1% par rapport à août 2024.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 2.4% contre 2.3% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent reste inchangé par rapport à juillet et s'établit à 2.4% en août. L'indice général du mois d'août exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 126.75 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1027.28 à 1030.48 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1038.79 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(août 2025/août 2024)	(août 2025/juil. 2025)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.71	0.09
Boissons alcoolisées et tabac	2.19	1.01
Articles d'habillement et chaussures	0.52	18.85
Logement, eau, électricité et combustibles	5.31	-0.30
Ameublement, équipement de ménage et entretien	-0.21	-0.07
Santé	1.29	0.44
Transports	0.98	0.40
Communications	-0.56	-0.47
Loisirs, spectacles et culture	3.85	2.15
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.99	0.25
Biens et services divers	2.45	1.07
Indice général	2.42	1.28

Les résultats de l'indice du mois de septembre 2025 seront publiés le 6 octobre 2025, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 septembre 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

